



ARRÊTÉ N° 170/2024

Circulation Alternée par Feux Tricolores Chaussée Rétrécie/ interdiction de Stationner Rue du Tram Du 09 octobre au 15 Novembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CITEOS en date du 3 octobre 2024 de réglementer la circulation rue du Tram du 9 octobre au 15 novembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau éclairage public, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du Tram du 9 octobre au 15 novembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CITEOS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CITEOS.

Fait à QUÉVERT, le 07/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 8 octobre 2024